



Litige avec le maçon dans la réception des travaux

Par **cec33**, le **29/05/2008** à **20:34**

Bonjour,

Le maçon qui a fait notre vide sanitaire et notre assainissement individuel nous a mis en demeure par l'intermédiaire de son avocat pour non paiement de facture.

Nous avons payé la moitié de cette facture en lui expliquant que le reste lui serait versé une fois que nous aurions l'agrément de l'assainissement par le syndicat des eaux et le maire étant donné qu'il a été obligé de le refaire puisqu'il était non conforme.

De plus, il ne nous a pas fait parvenir le constant de réception finale des travaux (pour que nous puissions émettre des réserves).

Aucune de ses factures, ni devis comportaient un délai de paiement. Il nous réclame également le montant d'une facture de travaux complémentaires qui ne faisait pas parti de notre devis.

A l'heure actuelle, le mur est bombé (et non à angle droit car fausse équerre) présente d'importantes fissures alors que cela ne fait que 5 mois qu'il est construit.

Quel est notre recours?

Merci